



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

VENDREDI 20 MAI 2022

À MARSEILLE (lieu à préciser)

**LICENCIEMENT ECONOMIQUE ET INSTRUMENTALISATION DES CRISES
(économiques, environnementales, sanitaires)**



Formation en ligne et en présentiel

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille

JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

LICENCIEMENT ECONOMIQUE ET INSTRUMENTALISATION DES CRISES (économiques, environnementales, sanitaires)

PROGRAMME

9h00 : Accueil

Modératrice : **Léa TALRICH**, avocate au barreau de Marseille

9h15-9h45 : Marge d'appréciation du juge pour contrôler le motif économique au regard des indicateurs de l'article L1233-3 tels que modifiés par la loi El Khomri et les ordonnances MACRON

- Analyse des décisions de la Cour de Cassation rendues depuis que les textes ont été modifiés : **Manuela GREVY**, avocate à la Cour et au Conseil
- Analyse des décisions de cour d'appel, outils pour obtenir une marge d'appréciation du juge, critiquer le périmètre d'appréciation du motif économique limité à la France : **Stéphanie BARADEL**, avocate au barreau de Lyon

9h45-10h00 : Débat

10h15-10h45 : Présentation critique de la logique économique des aides accordées aux entreprises sans contrepartie (CICE, CIR...)

Clément CARBONNIER, Professeur d'économie à l'université Paris 8

10h45-11h : Pause

11h15-11h45 : L'instrumentalisation des crises dans le cadre du licenciement économique : instrumentalisation des crises économiques et sanitaires

- État des lieux des aides accordées par l'État en période de crise sanitaire et politique de l'emploi : **Bernard GOMEL**, ancien chercheur au Centre d'études de l'emploi
- Les outils juridiques pour exiger des contreparties en terme d'emploi à ces aides : **Rachel SPIRE**, avocate au barreau de Paris

11h45-12h30 : Débat

Modérateur : **David VAN DER VLIST**, avocat au barreau de Paris

14h00-14h30 : L'instrumentalisation des crises dans le cadre du licenciement économique : l'instrumentalisation de la crise environnementale :

Judith KRIVINE, avocate au barreau de Paris

Nadir HADJALI, secrétaire général adjoint syndicat CGT Centrale de Gardanne

14h30-15h00 : Débat

15h00-15h30 : L'instrumentalisation du licenciement économique à l'égard des femmes, des salariés les plus âgés et des syndicalistes

- Décortiquer l'instrumentalisation des critères d'ordres : **Alexandra SOUMEIRE**, avocate au barreau de Paris
- Le droit de la non-discrimination à l'attaque du licenciement économique : **Savine BERNARD**, avocate au barreau de Paris

15h30-16h00 : Débat

INSCRIPTION

Formation en ligne et en présentiel

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le mardi 17 mai 2022 www.lesaf.org

Tarifs :

- ☐ Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 100€ TTC
- ☐ Avocat et autre public préalablement inscrit au colloque pénal : 70€ TTC
- ☐ Avocat non adhérent SAF et autre public : 120€ TTC
- ☐ Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

**LICENCIEMENT ECONOMIQUE ET INSTRUMENTALISATION DES
CRISES (économiques, environnementales, sanitaires)**

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit social.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit social.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats, aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

**N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil
75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>**

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque

HÔTELS PROPOSÉS

à réserver directement par les participants

HÔTEL DU SUD

18, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 38 50

Fax : 04 91 54 75 62

<http://www.hoteldusud.com/>

SOFITEL VIEUX PORT

36, boulevard Charles Livon -13007 Marseille

Tél. : 04 91 15 59 00

<http://www.sofitel.com/fr/hotel-0542-sofitel-marseille-vieux-port/index.shtml>

MERCURE BEAUVAU

4, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 91 00

Fax : 04 91 54 15 76

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1293-grand-hotel-beauvau-marseille-vieux-port-mgallery-collection/index.shtml>

HÔTEL ALIZÉ

35, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 33 66 97

Fax : 04 91 54 80 06

<http://www.alize-hotel.com/>

TONIC HÔTEL

43, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 55 67 46

Fax : 04 91 55 67 56

<http://www.tonic-hotel.com/>

IBIS CENTRE BOURSE

62 rue Puvis Chavannes 13002 Marseille

Tél. 04 91 91 17 63

http://ibismarseillecentrebourgse.h-rez.com/index_fr.html

HÔTEL CARRE VIEUX PORT

6 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 02 33

<http://www.hotel-carre-vieux-port.com/>

EUROPE HÔTEL

12 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 65 64

<http://www.europehotelmarseille.com/>

HÔTEL DU PALAIS

26 rue Breteuil - 13006 Marseille

Tél. 04 91 37 78 86

<http://www.hotel-palais-marseille.com>